



SERVICE PÉRISCOLAIRE

Charte du parent

- 1) Prévenir le service péri-scolaire de tout retard lors de la récupération de l'enfant à l'école après l'activité
- 2) Prévenir le service péri-scolaire en cas de changement de routine - par exemple, si récupération de l'enfant au lieu du retour en bus
- 3) Préparer les affaires adéquates pour les activités des enfants, en particulier pour les activités sportives et les mettre dans leur sac à dos
- 4) Mercredi : pour les élèves inscrits à la Surveillance du Midi, prévoir un repas